

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20250210-C_38_02_2025-DE



POUR UN NUMÉRIQUE PLUS RESPONSABLE



Pour un numérique plus responsable

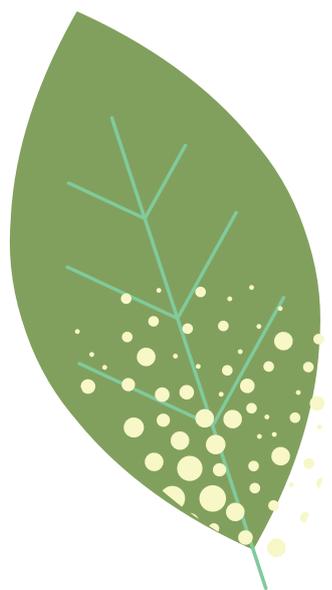
Le numérique occupe une place structurante et croissante dans notre vie quotidienne et dans nos relations aux autres. Nous l'utilisons pour apprendre, comprendre et communiquer. Il a des impacts sur l'ensemble des secteurs d'activité et fait émerger de nouveaux acteurs, pratiques, usages et besoins. Aussi, dès 2019 le numérique responsable a été intégré à la démarche Niort durable 2030 puis au plan Climat Air énergie territorial. Ainsi, plusieurs actions ont été lancées auprès des citoyens, des entreprises et des agents de la Ville, du CCAS et de l'Agglomération. En 2020, l'Agglomération a ainsi signé la Charte du numérique responsable et a affiché son engagement à poursuivre le développement du numérique sur notre territoire dans le respect des valeurs durables et plus respectueuses de l'environnement.

En 2023, une boîte à outils expérimentale construite avec l'ANCT a permis de conduire à un diagnostic partagé et d'aboutir à une première Feuille de route.

De premières actions ont été déployées à partir de début 2023. Des indicateurs de suivi et un cadre de transparence ont été mis en place pour permettre une évaluation régulière.

En avril 2024, la Ville, le CCAS et l'Agglomération ont rejoint le réseau des ambassadeurs du numérique responsable de la Région Nouvelle - Aquitaine grâce au dispositif de formation proposée par l'Institut du Numérique Responsable.

Le plan d'action 2024-2026 présenté ici doit contribuer à l'amélioration de nos services publics, à notre éco-exemplarité et au mieux vivre de nos habitants.



Jérôme BALOGE,
Président de l'Agglomération du Niortais
Maire de Niort

François GUYON,
Délégué du Président en charge du Numérique
Conseiller municipal de Niort au numérique
et à la ville innovante et connectée

I. 2020-2022 :

Des diagnostics pour mieux connaître, planifier et agir

Entre 2022, la Ville, le CCAS et l'Agglomération ont dressé des inventaires pour quantifier les équipements, suivre leur cycle de vie, adapter les achats et prolonger la durée de vie des matériels informatiques et ont mis en place une stratégie d'évaluation de l'empreinte environnementale du système d'information.



II. 2022-2024 : des actions prioritisées

Dès 2022, dans un souci d'exemplarité, et en collaboration avec l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), l'Agglomération et la Ville de Niort ont choisi d'anticiper l'obligation réglementaire en élaborant un programme de travail commun comprenant un état des lieux des acteurs concernés et un bilan de l'impact environnemental du numérique.

• STRATÉGIE ET GOUVERNANCE :

Pilotage du Numérique responsable en lien avec Niort Durable 2030 et le PCAET par le chef de projet référent « ambassadeurs numériques en Nouvelle-Aquitaine ».

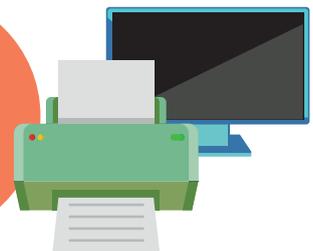
• MESURE : Mesurer l'empreinte environnementale - état zéro

• ACHATS :

- Réduire le nombre d'imprimantes et de PC fixes
- Acheter séparément les écrans, claviers, PC
- Optimiser le stockage numérique et réduire l'énergie
- Mettre en place des clauses éco-responsables dans les marchés publics informatiques



- 6 % et
- 17 %
entre 2022
et 2024



• CONCEPTION ET TRANSFORMATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION :

- Réaliser des mises jour régulières de nos systèmes Windows et de nos logiciels pour éviter l'obsolescence
- Optimiser le réseau interne, les serveurs et les données

- 31 % de serveurs physiques
compensés uniquement par
+ 6 % de serveurs virtuels



• DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

- Réparer et protéger les équipements avant de remplacer (achat systématique de protections pour les smartphones et tablettes par exemple)
- Réaffecter les équipements, les optimiser
- Mieux collecter, mieux trier, mieux recycler

• SENSIBILISER AUX BONNES PRATIQUES :

- Eteindre automatiquement et éviter les veilles sur les PC
- Réduire le nombre de pages imprimées
- Paramétrer par défaut l'impression en noir et blanc et en recto-verso
- Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques (Distribution de 2300 lettres d'information)

- 3,1 %
d'impressions
en couleur
entre 2022
et 2024

- 3,6 %
entre 2022
et 2024



• LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR DES COLLECTIVITÉS PLUS ÉCO – RESPONSABLES :

- Moderniser le site internet de la Ville dans une optique de sobriété numérique
- Accueillir et accompagner les citoyens dans les quartiers

III. Une Analyse de maturité réalisée en 2025 avec l'accompagnement de l'ANCT

Dans le cadre du déploiement de la Loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique), l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires a choisi comme pilotes Niort et 5 autres territoires à l'échelle nationale, afin d'élaborer une méthode et une boîte à outils nationale, expérimenter un dispositif d'accompagnement et partager avec l'ensemble des collectivités un exemple de feuille de route et de solutions réutilisables.

Ce travail a abouti à une feuille de route, en cohérence avec le SPASER, le PCAET et Niort Durable 2030, composé de

89 actions réparties en
7 grands thèmes selon
3 axes stratégiques
à déployer progressivement.



Axe 1 « une gouvernance favorisant la résilience et l'amélioration continue »

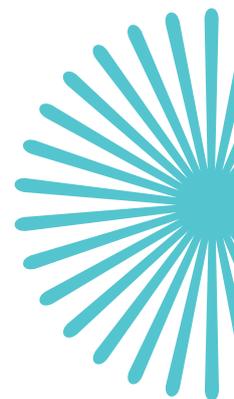
DIMENSIONS : Stratégie et gouvernance, Sensibilisation, Technologies de l'Information pour une collectivité éco-responsable

Axe 2 « un numérique sobre et responsable »

DIMENSIONS : Achat durable, Mesure, Conception et Transformation IT

Axe 3 « un numérique éthique et solidaire »

DIMENSIONS : DEEE et économie circulaire / E-service utiles, respect des données, accessibilité et inclusion numériques





IV. 2024 - 2026 : Les nouvelles actions pour aller plus loin

• STRATÉGIE ET GOUVERNANCE :

- Adopter le Plan pour le Numérique Responsable

• MESURE :

- Connaître son Système d'Informations, mettre en place les indicateurs d'évaluation et de suivi, et évaluer régulièrement l'empreinte environnementale

• ACHATS :

- Acheter des équipements éco-labellisés
- Prendre en compte l'indice de réparabilité des produits

• CONCEPTION ET TRANSFORMATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION :

- Réemployer en donnant les équipements fonctionnels (aux communes, aux écoles et aux associations...)



• DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

- Remettre en état le matériel et favoriser le réemploi
- Maîtriser l'obsolescence et prolonger la durée de vie des équipements

• SENSIBILISER AUX BONNES PRATIQUES :

- Organiser un défi sobriété numérique à destination des agents

• LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR DES COLLECTIVITÉS PLUS ÉCO - RESPONSABLES :

- Prendre en compte le Référentiel Général d'Eco-conception des Services Numériques pour la refonte des sites internet
- Adopter la Charte pour l'Inclusion numérique

